



LA PLAINE DES PALMISTES

**Affaire 03-181019 : Budget principal de la Ville /  
Approbation du Budget Supplémentaire 2019**

**NOTA.** / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **11 OCTOBRE 2019** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **18**

**Absent (s) : 03**

**Procuration (s) : 08**

**Total des votes : 26**

**Secrétaire de séance : GONTHIER Emmanuelle**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

**LE MAIRE,**

**Marc Luc BOYER**



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191025-DCM-03-181019-  
DE

Date de télétransmission : 25/10/2019  
Date de réception-préfecture : 25/10/2019

**EXTRAIT DU PROCE-VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN  
DATE DU DIX-HUIT OCTOBRE**

**DEUX MILLE DIX-NEUF**

L'an deux mille dix-neuf le **DIX-HUIT OCTOBRE** à neuf heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

**PRÉSENTS :** Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>ème</sup> adjointe - Micheline ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe - Jean Benoit ROBERT 8<sup>ème</sup> adjoint - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

**ABSENT(S) :** Victorin LEGER conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale - Mélissa MOGALIA conseillère municipale -

**PROCURATION(S) :** Laurence FELICIDALI 2<sup>ème</sup> adjointe à Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>ème</sup> adjoint à Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint - Yves PLANTE 6<sup>ème</sup> adjoint à René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale à Micheline ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale à André GONTHIER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal à Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale à Jean Benoit ROBERT 8<sup>ème</sup> adjoint.

**Affaire 03-181019**

**Budget principal de la Ville / Approbation du Budget Supplémentaire**

Accusé de réception en préfecture  
974 24 9740065-20191025-DCM-03-181019-  
DE  
Date de télétransmission : 25/10/2019  
Date de réception préfecture : 25/10/2019

L'avis n° 2019-001 rendu le 24 mai 2019 par la Chambre Régionale des Comptes qui a constaté que le projet de compte administratif 2018 présenté par le maire était conforme au compte de gestion 2018 établi par le comptable public, a proposé au Préfet de La Réunion de régler le budget primitif 2019 pour le budget principal et les quatre budgets annexes de la commune de la Plaine-des-Palmistes.

Dans ce contexte particulier du règlement d'office de tous nos budgets primitifs, le présent projet de budget supplémentaire du budget principal consiste donc, d'une part, à parachever l'équilibre budgétaire et notamment en vue de répartir le « suréquilibre à affecter » figurant dans la section de fonctionnement dans le budget primitif 2019 tel qu'il a été arrêté par la Préfecture. Ce suréquilibre s'élève à **475 635,13 €**.

**En effet, l'affectation en dépenses de ces recettes en suréquilibre est notamment nécessaire sur le budget 2019 afin de pouvoir clôturer l'exercice comptable 2019 dans les meilleures conditions.**

D'autre part il convient également, en ce qui concerne plus particulièrement la section d'investissement, de réajuster les chapitres d'investissement en fonction de l'avancement des chantiers en cours et de la mise en œuvre des nouvelles opérations.

Ainsi, le BS 2019 du budget principal se présente synthétiquement de la façon suivante :

**En section de Fonctionnement :**

En dépenses, les mouvements nouveaux inscrits au titre du BS s'établissent à 475 635,13 euros et correspondant au montant du « suréquilibre à affecter » affiché par le budget primitif 2019 réglé d'office par la Préfecture sur avis budgétaire de la CRC n° 2019-001.

Les propositions nouvelles comprennent des ajustements :

- des charges à caractère général du chapitre 011 (+ 168 959 €) : cet ajustement portera le total d'inscriptions budgétaires sur ce chapitre à 2 182 660 € sur l'exercice 2019 alors que les réalisations constatées au CA 2018 s'étaient élevées à 2 204 792 €. Si l'abondement de ce chapitre est indispensable pour couvrir les charges générales de la Commune, il ne remet pas en cause l'effort de réduction réalisé sur l'exercice 2019 (diminution de 22 132 € par rapport au CA 2018). Le taux actuel en équipements et bâtiments de la Collectivité exige ce niveau d'inscription budgétaire.
- des charges de personnel du chapitre 012 à hauteur de 550 000 €. Au 1<sup>er</sup> octobre 2019, le disponible budgétaire de ce chapitre ne permet pas à la Collectivité de régler en totalité le dernier trimestre de paye 2019. **Cette inscription complémentaire est par conséquent indispensable pour pouvoir face aux dépenses liées à la masse salariale des 3 derniers mois et particulièrement à celle du mois de décembre.** Cette évolution s'explique notamment par la reprise anticipée et plus rapide par la Ville des contrats aidés portés par le CCAS dans le cadre de la Convention Ville-CCAS en recrutement en contrats à durée déterminée sur les effectifs permanents de la Ville. Ces CDD sont nécessaires au fonctionnement des écoles, de la restauration scolaire, de la crèche ainsi que du service technique et environnement. Ces recrutements ont donc été nécessaires afin de poursuivre la constitution des noyaux durs qui était déjà fortement engagée, au sein des services municipaux. Le Conseil Municipal du 6 août 2019 dernier avait validé la création de ces postes, il s'agit donc maintenant de tirer les conséquences budgétaires de ces créations par l'inscription des crédits correspondants. Il convient de rappeler que l'évolution des dépenses de personnel des collectivités semble inévitable compte tenu du contexte actuel : l'extinction programmée des emplois aidés décidée par le gouvernement ne laisse pas d'autres possibilités que de procéder à des recrutements sur des contrats classiques, sans aide de l'État et sans exonération de cotisation sociale. D'autre part dans ce chapitre il faut tenir compte aussi de l'impact de la modification du régime des chèques déjeuners en faveur du personnel validée par le Conseil Municipal en début d'année.



- des autres charges de gestion (chapitre 65) pour une inscription complémentaire de subvention de 10 371,08 € au bénéfice de l'association PLAISIR RANDO 2P affectée au titre de la contribution communale à un poste d'agent de développement associatif.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191025-DCM-03-181019-  
Date de télétransmission : 25/10/2019  
Date de réception préfecture : 25/10/2019

Ces nouvelles inscriptions budgétaires aux chapitres 011, 012 et 65 sont compensées partiellement par une diminution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement **de 238 969,95 €.**

Au niveau des recettes de fonctionnement, il est prévu une somme complémentaire de 14 725 € au titre de la participation des agents communaux aux chèques déjeuners des agents communaux suite à la modification décidée par le Conseil Municipal.

**En section d'investissement :**

En dépenses, les propositions nouvelles comprennent des ajustements :

- du chapitre 20 (études) pour 248 468 €,
- du chapitre 21 (équipements) pour 246 209 €,
- du chapitre 23 pour une diminution de 595 741,91 € notamment liée à l'avancement des chantiers et à l'impossibilité d'engager certaines opérations de travaux avant le 31 décembre 2019,
- du chapitre 26 pour un montant de 20 000 € liée à l'augmentation du capital de la SPL Est Réunion Développement,
- au chapitre 27 (autres immobilisations financières) : + 161 358,71 €. Cette augmentation de l'avance remboursable versée au budget annexe du Lotissement de la Petite Plaine permettra à la fois de comptabiliser la cession du foncier de cette opération (le budget principal vend au budget annexe) mais également de procéder au paiement des dernières dépenses de travaux.

En recettes, les propositions nouvelles comprennent les ajustements suivants :

- Chapitre 13 (subvention) : - 150 000 €.
- Chapitre 024 (Produits des cessions d'immobilisations) : + 469 263, 75 €. Cette inscription correspond à la cession du foncier du lotissement de la Petite Plaine (le budget principal vend au budget annexe).
- Chapitre 021 (Virement de la section de fonctionnement) : - 238 969,95 €.

**Le tableau de synthèse ci-dessous détaille, par chapitres budgétaires, l'ensemble des inscriptions proposées.**

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal par **11 voix POUR** ((Marc Luc BOYER, Maire - Laurence FÉLICIDALI 2<sup>ème</sup> adjointe – Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>ème</sup> adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe – André GONTHIER conseiller municipal - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Priscilla ALOUETE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale ) **13 CONTRE** (Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>ème</sup> adjoint - Micheline ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe - Yves PLANTE 6<sup>ème</sup> adjoint - Jean Benoit ROBERT 8<sup>ème</sup> adjoint - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale – Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale) et **02 ABSTENTIONS** (Alette ROLLAND conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal) :

- **A LA MAJORITÉ ABSOLUE** les membres du Conseil Municipal ayant voté **CONTRE**, l'affaire est donc **REJETÉE**.

Accuse de réception en préfecture  
974-219740065-20191025-DCM-03-181019-  
DE  
Date de télétransmission : 25/10/2019  
Date de réception en préfecture : 25/10/2019

- **AUTORISE** le maire ou en son absence, l'élu délégué à signer tous les documents.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

**Pour copie conforme**



**LE MAIRE,**

**Marc Luc BOYER**



# BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019

## Budget principal

### Commune de la Plaine des Palmistes

#### FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Total	Chapitre	Libellé	BP	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Total
011	Charges à caractère général	2 013 701,00	163 959,00		2 182 660,00	70	Produits services et domaine	400 000,00			400 000,00
012	Depenses de personnel	5 850 000,00	550 000,00		6 400 000,00	73	Impôts et taxes	8 132 251,00			8 132 251,00
014	Atténuations de produits	83 340,00			83 340,00	74	Dotations et participations	1 968 182,00			1 968 182,00
65	Autres charges de gestion	1 829 589,00	10 371,08		1 839 960,08	75	Autres produits de gestion	231 000,00			231 000,00
66	Frais financiers	55 148,00			55 148,00	76	Produits financiers	100,00			100,00
67	Charges exceptionnelles	290 000,00			290 000,00	77	Produits exceptionnels	40 000,00			40 000,00
042	Operations d'ordre entre sections	500 000,00			500 000,00	013	Attenuation de charges	180 000,00	14 725,00		194 725,00
023	Viement à la section investissement	921 680,00	-238 969,95		682 710,05	042	Operations d'ordre entre sections	210 000,00			210 000,00
TOTAL		11 543 468,00	490 360,13		12 033 818,13	002	Resultat fonctionnement reporté	857 560,13			857 560,13
						TOTAL		12 019 093,13	14 725,00		12 033 818,13

#### INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP	Propositions nouvelles	Restes à réaliser 2018	Total	Chapitre	Libellé	BP	Propositions nouvelles	Restes à réaliser 2018	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves					10	Dotations et réserves	992 500,00			992 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	385 000,00			385 000,00	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 123 087,98			1 123 087,98
20	Immobilités incorporelles	463 434,17	248 468,00	439 650,90	1 151 553,07	13	Subventions d'investissement	2 161 337,92	-150 000,00	5 942 835,10	7 954 173,02
21	Immobilités corporelles	1 135 500,00	246 209,00	125 838,77	1 507 547,77	16	Emprunts et dettes assimilées				
23	Travaux en cours	3 856 198,00	-565 741,91	3 700 000,00	6 960 456,09	040	Operations d'ordre entre sections	500 000,00			500 000,00
26	Participations et créances rattachées		20 000,00		20 000,00	23	Immobilités en cours				
27	Autres immobilisations financières	354 102,00	161 358,71		515 460,71	021	Viement de la section de fonctionnement	921 680,00	-238 969,95		682 710,05
040	Operations d'ordre entre sections	210 000,00			210 000,00	001	Resultat investissement reporté				
041	Operations patrimoniales					024	Produits des cessions d'immobilisations	850 000,00	469 263,75		1 319 263,75
001	Resultat d'investissement reporté	1 821 717,16			1 821 717,16	27	Autres immobilisations financières				
						041	Operations patrimoniales				
						001	Solde d'exécution positif reporté				
TOTAL		8 225 951,33	80 293,80	4 265 489,67	12 571 734,80	TOTAL		6 548 605,90	80 293,80		12 571 734,80
TOTAL GENERAL		19 769 409,33	570 653,93	4 265 489,67	24 605 552,93	TOTAL GENERAL		18 567 699,03	95 018,80		24 605 552,93

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191025-DCM-03-181019-  
DE  
Date de télétransmission : 25/10/2019  
Date de réception préfecture : 25/10/2019